



Donation avec mon papa sous tutelles

Par **Gilles Peysson**, le **02/06/2019** à **15:05**

Bonjour, le juge des tutelles bloque ma donation sur ma maison de famille (100 000 a Julie et 100 000 euros a Marlene + Marlene et son concubin me donnera 135 000 euros car sa part de la maison est plus grande). Mon papa et sous tutelles et il garde son usufruit, j'ai aussi fais voir au juge le soutient de mes freres

Mes freres m'ont désigner co tuteur, pensez vous que cela bloque la donation (sinon je ne resterai pas co tuteur)? ou cela vient de l'article 209 ?ou autre chose ? Je cherche la cause.

Merci de votre aide.

Cordialement.